



Préemption et travaux sans accord

Par **jlmkc**, le **14/04/2011** à **11:23**

Bonjour, nous avons signé un compromis de vente pour une résidence de studios meublés et la mairie a exercé son droit de préemption sur le parking. Nous avons quand même vendu le bien avec une perte d'argent car l'acheteur a baissé le prix du fait qu'il n'y avait plus de parking. Cela fait plus d'un an et la mairie nous ignore et ne nous a toujours rien réglé. En plus hier nous avons constaté que des travaux ont été engagés sur notre parking sans notre accord et sans en avoir été averti alors que nous en sommes légalement toujours les propriétaires. Quels sont nos recours et quelles démarches devons-nous entreprendre? Sachant que la mairie est tout à fait au courant de la somme d'argent qu'elle nous a fait perdre et a choisi le silence. merci pour vos réponses